

SERVICE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
UNIVERSITE de TOULON

Année universitaire 2016 / 2017

REGLEMENT D'EXAMEN DU DIPLÔME D'UNIVERSITE :
« Contrats Publics et Concurrence »

Edition 2016

1- ORGANISATION GENERALE

Article 1 : Conditions d'accès à la formation

L'autorisation d'inscription au diplôme d'Université « Contrats publics et concurrence » est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

Article 2 : Composition des enseignements

Le DU « Contrats publics et concurrence » est composé de deux unités d'enseignements et d'une série de conférences d'actualité (cf. annexe ci-après).

Article 3 : Assiduité

L'assiduité en cours est obligatoire. Néanmoins sur justification de l'impossibilité d'assister, le responsable du DU pourra dispenser de la présente à un cours déterminé.

Article 4 : Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé après vérification de l'identité de l'étudiant. Les sujets sont réalisés en concertation avec les responsables de la formation et l'équipe pédagogique.

Le premier module sera sanctionné par une épreuve écrite portant sur le programme étudié.

Le second module sera sanctionné par une épreuve écrite portant sur le programme étudié.

L'ensemble du programme de l'année, regroupant les deux modules et les conférences d'actualité, fera l'objet d'un exposé-discussion en fin d'année devant un jury.

Chaque note est affectée d'un coefficient de 1.

Article 5 : Délivrance du diplôme

Le diplôme ne pourra être délivré qu'après obtention d'une note globale supérieure à 10/20 après addition des notes coefficientées obtenues pour chaque module et pour l'exposé-discussion, soit 30/60.

Article 6 : Mentions

Attribuées au Diplôme dans les conditions suivantes, en notant **M** la moyenne générale :

10 = $M < 12$: passable.

14 = $M < 16$: bien.

12 = $M < 14$: assez bien.

16 = M : très bien

Article 7 : Conservation du bénéfice des notes

En cas d'interruption momentanée du cursus, les notes obtenues sont maintenues pendant une année universitaire. Cette durée peut être prolongée par le responsable du Diplôme d'Université sur demande justifiée de l'étudiant.

II - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le Diplôme, peuvent constituer un dossier de VAE ou de VES dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Etudes Supérieures
Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience
Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnels

La Validation obtenue pour un Diplôme à recrutement limité autorise le candidat à participer aux entretiens de recrutement.

Annexe Tableau récapitulatif des modules

MODULE 1

UE1 : Généralités (48h)

Typologie des contrats administratifs

- Marchés publics (4 h)
- Délégations de service publics (4 h)
- Subventions (4 h)
- Autres contrats (4 h)

Etapas de l'achat public

- Détermination des besoins (4 h)
- Dématérialisation des procédures (4 h)
- Publicité (4 h)
- Candidatures (4 h)
- Offres (4 h)
- Formation (4 h)
- Négociation (4 h)
- Rédaction (4 h)

MODULE 2

UE 2 : Approfondissement (40h)

- Actualité du droit de l'Union européenne (4 h)
- Achat et eau/assainissement (4 h)
- Achat et énergie (4 h)
- Achat et développement durable (4 h)
- Achat et informatique (4 h)
- Contrats et aménagement (4 h)
- Contrats et domaniaité (4 h)
- Contrats et finances publiques (4 h)
- Contrats et tourisme (4 h)
- Contrats et travaux (4 h)

Hors modules (8h)

- Conférences d'actualités (8 heures)

	FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Domaine de formation	DROIT
Intitulé du diplôme	DIPLOME D'UNIVERSITE CONTRATS PUBLICS & CONCURRENCE
Mention	
Spécialité	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	2016 /2017
Responsables pédagogiques	M MARQUESINI / M LE QUINIO
Secrétaire pédagogique	MME AUDREY FISSON

Maquette 2016 / 2017

CODES UE	MATIERES Une ligne par type de cours (CM, TD, TP) et par enseignant	ECTS	Coef.	MCC	Heures étudiant / année	NB heures par semestre		
						CM	TD	TP
C2UAP1UN	UE1 : Généralités - Module 1		1	C Ecrit				48
	Typologie des contrats administratifs :			Enseignement suivi				
	Marchés publics			Enseignement suivi				4
	Délégations de service publics			Enseignement suivi				4
	Subventions			Enseignement suivi				4
	Autres contrats			Enseignement suivi				4
	Etapes de l'achat public :			Enseignement suivi				
	Détermination des besoins			Enseignement suivi				4
	Dématérialisation des procédures			Enseignement suivi				4
	Publicité			Enseignement suivi				4
	Candidatures			Enseignement suivi				4
	Offres			Enseignement suivi				4
	Formation			Enseignement suivi				4
	Négociation			Enseignement suivi				4
	Rédaction			Enseignement suivi				4
C2UAP2UN	UE 2 : Approfondissement - Module 2		1	C Ecrit				40
	Actualité du droit de l'Union européenne			Enseignement suivi				4
	Achat et eau/assainissement			Enseignement suivi				4
	Achat et énergie			Enseignement suivi				4
	Achat et développement durable			Enseignement suivi				4
	Achat et informatique			Enseignement suivi				4
	Contrats et aménagement			Enseignement suivi				4
	Contrats et domanialité			Enseignement suivi				4
	Contrats et finances publiques			Enseignement suivi				4
	Contrats et tourisme			Enseignement suivi				4
	Contrats et travaux			Enseignement suivi				4
C2UAP3UN	UE 3 Conférences – Exposé oral		1	Exposé-discussion				8
	Conférences d'actualités			Enseignement suivi				8

Total heures semestre 1 / étudiants		HETD sem1	
Total heures semestre 2 / étudiants		HETD sem2	
s/total heures année / étudiants		HETD s/Total	
Total heures année / étudiants		HETD TOTAL	96